

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 20 octobre 1980

portant nomination d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

(80/985/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, du 10 février 1975, portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ⁽¹⁾, et notamment son article 4,

vu la décision du Conseil, du 15 janvier 1979, portant nomination, pour la période se terminant le 14 janvier 1982, des membres du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle,

considérant qu'un siège de membre du conseil d'administration du Centre précité dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission du Dr Johnson, portée à la connaissance du Conseil le 10 juillet 1980,

vu la candidature présentée le 30 septembre 1980,

DÉCIDE :

Article unique

M. A. Brown est nommé membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement du Dr Johnson pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 14 janvier 1982.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 1980.

Par le Conseil

Le président

J. SANTER

⁽¹⁾ JO n° L 39 du 13. 2. 1975, p. 1.